

SCEA Terres Citoyennes Albigeoises



Comptes annuels pour l'exercice 2025

Préambule

Les présents comptes annuels portent sur le 5ème exercice de la société, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il comprend 3 parties :

- Le bilan au 31.12.2025
- Le compte de résultat
- L'annexe

Bilan au 31.12.2025

1/ Actif (= ce que la société possède ou ce qui est dû à la société)

ACTIF AU 31.12.2025

Immobilisations matérielles	0,00 €
Immobilisations financières	152,50 €
Stock de semences	225,00 €
Stock – avance sur cultures – semences	0,00 €
Stock – avance sur cultures – matériel	0,00 €
Stock de carburant	545,30 €
Disponibilités – compte courant au crédit coopéra	467,50 €
Créances	12 961,71 €
<i>Trop perçu INPI</i>	1,42 €
<i>Remboursement dû par assurance</i>	698,42 €
<i>TVA due par le Trésor Public</i>	1 892,03 €
<i>Subvention due par la PAC au titre de 2025</i>	10 369,84 €
Total Actif	14 352,01 €

2/ Passif (= ce que la société ce que la société doit : aux sociétaires, à la banque, ...)

PASSIF AU 31.12.2025

Capital social	920,00 €
Résultat	0,00 €
Associés créditeurs (= SCIC TCA)	12 982,68 €
autres dettes	449,33 €
Total Passif	14 352,01 €

Compte de résultat

PRODUITS

Vente de semences	367,50 €
PAC	10 367,51 €
<i>PAC – aides découplées – DPB 2025</i>	5 023,84 €
<i>PAC – aides découplées – DPB régul. 2023-24</i>	63,15 €
<i>PAC – aides à la conversion en bio – 2025</i>	5 346,00 €
<i>PAC – aides à la conversion en bio – régul 2023-24</i>	-65,48 €
Remboursement assurance	698,42 €
Produits divers (intérêts parts sociales Crédit Coop)	3,05 €
Subvention d'équilibre de la SCIC	3 120,94 €
Total produits	14 557,42 €

CHARGES

Frais bancaires	397,64 €
Assurance	1 867,92 €
taxes sur le chiffre d'affaire 2022-2023-2024	297,00 €
frais de greffe / modification gérant	316,29 €
Certification Ecocert	399,00 €
Location des terres à A. Daudé	584,14 €
qp taxe chambre agriculture sur bail A Daudé	32,50 €
Location des terres à la SCIC	2 652,75 €
qp taxe chambre agriculture sur bail SCIC	145,15 €
dégrèvement taxe foncière	-319,00 €
Prestation mise à dispo supports mutualisés SCIC	3 551,61 €
Entretien du matériel par la SCEA	1 625,73 €
Achat de semences	1 690,00 €
Achat de carburant	677,73 €
Reprise sur stock – semences	675,00 €
Mise en stock – semences	-225,00 €
Reprise sur stock – carburant	734,25 €
Mise en stock – carburant	-545,30 €
Total charges	14 557,42 €

RÉSULTAT

produits – charges	0,00 €
--------------------	---------------

Affectation de résultat

Le résultat étant égal à zéro, la question de l'affectation du résultat ne se pose pas.

Annexe

La présente annexe complète le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2025 de la SCEA Terres Citoyennes Albigeoises présentés ci-avant.

Cet exercice s'est déroulé du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Pour mémoire, les principales caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination : Terres Citoyennes Albigeoises

Forme juridique : Société Civile d'Exploitation Agricole

N° SIRET : 890 255 847 00016

Siège social: 138 chemin du Serayol Haut – 81380 Lescure d'Albigeois

Code APE : 0111Z (= Culture de céréales, légumineuses et graines oléagineuses)

Activité principale : activités agricoles (article L311-1 du Code rural).

Méthodes comptables appliquées :

- **Immobilisations** : Sans objet pour l'exercice 2025.
- **Amortissements** : Sans objet pour l'exercice 2025.

Evolution du capital social :

La SCEA regroupait, à sa date de création, 6 associé.e.s, possédant au total 100 parts sociales (à 10€ / part), dont la SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises (qui détient 90 parts), l'association Terres Citoyennes Albigeoises (qui détient 1 part), et 4 exploitants personnes physiques (qui détiennent au total 9 parts).

En 2022, le sociétariat et le capital ont évolué avec le départ de 3 exploitants personnes physiques représentant 8 parts.

Au 31.12.2022, la SCEA regroupe ainsi 3 associées, possédant au total 92 parts sociales (à 10€ / part), dont la SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises (qui détient 90 parts), l'association Terres Citoyennes Albigeoises (qui détient 1 part), et 1 exploitante personne physique (qui détient 1 part).

En 2023 et en 2024, le sociétariat est resté inchangé.

En 2025, l'associée exploitante Marion FREBOURG a été remplacée par l'associé exploitant Sebastiaan HANOULLE..

Engagements de la SCEA :

Aides de la PAC :

La SCEA est enregistrée à la PAC avec un numéro PACAGE. Elle a récupéré les Droits à Paiement de Base (DPB) issus de l'exploitation de Patrice Guiraud.

Elle s'est engagée dans la conversion des terres en bio, principalement en cultures céréalières. Cet engagement est pris pour une durée de 5 ans.

Les aides de la PAC en 2025 ont été estimées sur la base de celles de 2024, et des régularisations ont été faites sur les années 2023 et 2024.

- Comptes courants d'associés :

Le compte courant d'associé de la SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises présente un solde créditeur de 12 982,68 € € au 31.12.2025.

Il est rappelé que les comptes courants d'associés ne donnent lieu à aucune rémunération.

- Baux ruraux :

Deux baux ruraux ont été signés par la SCEA :

- un bail rural (fermage) de terres prises à A. Daudé, sur 3,8 ha, avec un loyer annuel de 500€ en date de valeur juillet 2020, indexé sur l'indice des fermages, à compter de novembre 2020.
- un bail rural (fermage) de terres prises à la SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises, sur 15,2 ha, avec un loyer annuel de 2280 € HT en date de valeur juillet 2020, indexé sur l'indice des fermages, à compter de mars 2021.

- Prestation de mise à disposition de supports mutualisés ::

La SCIC Terres Citoyennes Albigeoises met à disposition du matériel, un bâtiment, ainsi qu'un réseau d'irrigation mutualisés. Le coût est réparti auprès de chaque utilisateur au prorata de l'utilisation. Jusqu'à 2024, la SCEA était seule utilisatrice. En 2025, le matériel agricole a été utilisé partiellement par le GAEC du Serayol.

Le prix de revient a été établi en intégrant l'ensemble des frais pris en charge par la SCIC (principalement amortissement) et par la SCEA (principalement entretien du matériel et carburant).

La facturation à la SCEA résulte de la répartition, déduction faite des frais déjà pris en charge par la SCEA.

Elle ressort pour l'année 2025 à un total de 3551,61 € HT.

- Stock de semences

- Au 31.12.2025, le stock de semence de luzerne disponible est évalué à 225 € et le stock de carburant est évalué à 545,30 €.